



Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations :

Délégation sénatoriale aux entreprises

Septembre – décembre 2019

Structure d'accueil

Cette structure propre au Sénat a été créée par une décision du Bureau du Sénat du 12 novembre 2014. La délégation sénatoriale aux entreprises, qui réunit 42 sénateurs, est chargée d'informer le Sénat sur la situation et les perspectives de développement des entreprises, de recenser les obstacles à leur développement et de proposer des mesures visant à favoriser l'esprit d'entreprise et à simplifier les normes applicables à l'activité économique, en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires. La délégation est compétente pour examiner les dispositions des projets et des propositions de loi comportant des normes applicables aux entreprises.

La délégation se distingue par une méthode de travail originale : aller régulièrement à la rencontre des entrepreneurs sur le terrain et organiser des stages d'immersion des sénateurs en entreprise pour mieux identifier les besoins des entreprises.

En outre, en appui aux commissions permanentes, la délégation développe une approche comparative pour faire valoir les bonnes pratiques identifiées à l'étranger et fait réaliser des études pour analyser l'impact, pour les entreprises, de certaines dispositions législatives en amont de leur adoption.

La page de la Délégation sénatoriale aux entreprises sur le site Internet du Sénat : <http://www.senat.fr/commission/entreprises/index.html>

Stage proposé au sein du secrétariat de la Délégation sénatoriale aux entreprises

- Rédaction de comptes rendus de réunions, de synthèses, de notes, d'éléments de communication ou encore de déplacements ...
- Contribution à la veille en matière d'actualité relative aux entreprises
- Participation à des rencontres entre sénateurs et entreprises sur le terrain
- Contribution à l'instruction et à la rédaction de rapports d'information, sous l'autorité d'un administrateur à chaque étape du travail parlementaire (documentation, sélection des personnes à entendre, élaboration de plans de travail, de notes de synthèse)
- Contribution à l'examen des dispositions des projets et des propositions de loi comportant des normes applicables aux entreprises et à la rédaction d'amendements, de propositions de loi ou de résolution, ou de questions au Gouvernement, sous l'autorité d'un administrateur
- Contribution à la réalisation d'études comparatives ou d'études d'impact en collaboration avec des prestataires extérieurs, sous l'autorité d'un administrateur
- Contribution à l'organisation des stages de sénateurs en entreprise ou d'événements destinés à accueillir des entreprises au Sénat

La durée souhaitée du stage est **de trois à quatre mois à compter de septembre 2019**.
La rémunération est celle légalement prévue pour les stages étudiants.

Profil recherché

Étudiant de niveau master minimum, double cursus de préférence : grande école de commerce ou Paris Dauphine + droit ou sciences politiques

Compétences requises

- **Maîtrise rédactionnelle**
- **Esprit de synthèse** pour cerner rapidement des sujets complexes
- **Qualités d'organisation dans la réalisation des travaux**
- **Curiosité d'esprit**, intérêt pour l'entreprise
- **Méthode et rigueur** dans l'exécution
- **Sens de la discrétion**

Candidatures

Les candidats sont invités à transmettre leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation à l'adresse suivante : stages@senat.fr, jusqu'au 14 juin 2019.

En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01 42 34 20 89